

Proposition d'amendement de la Commission des affaires périscolaires :

La Commission des affaires périscolaires propose d'amender l'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'étude de 95 000 francs pour la réalisation de la mise en place d'un projet MAÉ à Marin comme suit :

Dans l'article premier, la commission propose de remplacer Marin par Laténa.

La version amendée serait la suivante

Article premier

Un crédit d'engagement de 95 000 francs est accordé au Conseil communal pour la mise en place d'un projet MAÉ **à Laténa**.

La commission est d'avis qu'il faut envisager la commune dans son ensemble car cette solution doit profiter à tous.

En ne se limitant pas seulement à Marin, nous ouvrons la porte aux solutions créatives sur l'ensemble du territoire communal.

Laténa, le 18 septembre 2025